



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt et unième session ordinaire
Genève, 15 et 16 octobre 1987

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

présenté par le Secrétaire généralTeneur du présent document

1. Le présent document comprend une introduction et deux chapitres suivis de trois annexes.

L'introduction contient notamment l'énumération des principaux objectifs du programme de l'exercice biennal 1988-1989, une récapitulation des effectifs et une comparaison, par rubrique budgétaire, des dépenses et des recettes proposées pour 1988-1989 avec le budget de 1986-1987.

Le chapitre I (récapitulation du budget et comparaisons) contient un résumé des recettes et des dépenses proposées pour l'exercice biennal 1988-1989, comparées aux chiffres du budget de 1986-1987; il indique aussi les chiffres réels enregistrés pour 1984-1985.

Le chapitre II (programme et dépenses) décrit chaque activité proposée en indiquant son coût.

L'annexe A contient les définitions des rubriques budgétaires (recettes par provenance et objets de dépenses).

L'annexe B indique le montant de la contribution payable par chaque Etat membre en janvier 1988 et en janvier 1989; les calculs sont fondés sur l'hypothèse que les contributions pour l'exercice biennal 1988-1989 seront payables en deux versements égaux (l'un en janvier 1988 et l'autre en janvier 1989) et que l'UPOV continuera de compter 17 Etats membres, représentant au total 41 unités de contribution.

L'annexe C a trait aux prévisions d'augmentation des coûts établies par les organisations du système des Nations Unies à Genève (ci-après dénommées "normes du CCQA/NU").

INTRODUCTION

Objectifs du programme

2. Les principaux objectifs du programme de 1988-1989 sont les suivants :

i) faire progresser la notion de protection des obtentions végétales, notamment dans les pays qui n'accordent pas encore ce genre de protection, et conseiller ceux-ci (s'ils le désirent) au sujet de la mise en place de cette protection;

ii) promouvoir l'adhésion des Etats à l'Acte révisé de 1978 de la Convention de l'UPOV;

iii) aider les Etats à prendre toutes les mesures, notamment d'ordre législatif, leur permettant d'adhérer à l'Acte révisé de 1978 de la Convention de l'UPOV;

iv) examiner l'opportunité d'une nouvelle révision de la Convention de l'UPOV et associer les Etats membres de l'UPOV ainsi que les Etats non membres de l'UPOV et toutes les organisations non gouvernementales intéressés à l'étude des nouvelles dispositions possibles;

v) intensifier et développer la coopération juridique et technique entre les Etats membres, notamment en vue d'appuyer les projets de coopération entre Etats pour l'examen des demandes de protection;

vi) aider les Etats membres à rapprocher leurs législations et leurs procédures administratives nationales;

vii) expliquer, le cas échéant en coopération avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, le système de protection des obtentions végétales; continuer à publier des renseignements à cet effet;

viii) prendre toutes mesures nécessaires pour faciliter le travail des sélectionneurs et la tâche des autorités des Etats membres compétentes en matière de protection des obtentions végétales;

ix) observer les progrès accomplis en dehors de l'UPOV pour permettre de conserver ou rendre disponibles les ressources génétiques et examiner les conséquences possibles de ces progrès sur la protection des obtentions végétales en général et sur l'UPOV en particulier;

x) observer les progrès accomplis dans les domaines du génie génétique et des inventions biotechnologiques et examiner les diverses possibilités de protection juridique des inventions correspondantes.

Effectifs

3. Malgré l'augmentation certaine de la charge de travail, des mesures de rationalisation, l'emploi d'un matériel moderne et l'expérience grandissante du personnel permettront de faire en sorte que l'effectif des fonctionnaires travaillant exclusivement pour l'UPOV reste inchangé en 1988-1989 et comprenne donc :

un secrétaire général adjoint,
trois postes de la catégorie des administrateurs et
quatre postes de la catégorie des services généraux.

4. Il est à noter que dans le cadre de son programme de formation d'administrateurs auxiliaires, le Gouvernement japonais a détaché, à ses frais, pour 1986 et 1987, un administrateur adjoint qui collabore aux travaux de l'UPOV, et que ce détachement devrait être maintenu en 1988 et 1989.

Comparaison du projet de budget de 1988-1989 avec le budget adopté pour l'exercice biennal 1986-1987

| | | |
|---|------------------|------------------|
| 5. <u>Total des dépenses</u> | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
| En milliers de francs* | 3.752 | 3.686 |
| Pourcentage de diminution pour l'exercice biennal | | - 1,8% |

Les raisons de cette diminution sont exposées en détail aux paragraphes 6 à 8 ci-dessous.

6. Comparaison des dépenses faisant intervenir la distinction entre "variation de programme"*** et "variation de coût"***

Cette comparaison figure dans le tableau suivant (en milliers de francs) :

| | Budget 1986-1987 | | Variation de programme | | Variation de coût | | Budget 1988-1989 |
|---------------------------|---------------------|---|---------------------------|--------------|----------------------|--------------|---------------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | |
| Dépenses propres à l'UPOV | 2.726 | | +59 | +2,2% | -125 | -4,6% | 2.660 |
| Dépenses communes | 1.026 | | -32 | -3,1% | +32 | +3,1% | 1.026 |
| Total des dépenses | 3.752 | | +27 | +0,7% | -93 | -2,5% | 3.686 |
| | ===== | | == | ===== | === | ===== | ===== |

* Dans le présent document, le terme "francs" désigne des francs suisses.

** Le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), organe subsidiaire du Comité administratif de coordination (CAC) au sein du système des Nations Unies, définit ces variations comme suit :

Variation de programme : toute modification des ressources découlant d'une augmentation ou d'une diminution du volume des activités exécutées au titre du programme.

Variation de coût : toute augmentation ou diminution d'une ressource financière au cours de l'exercice budgétaire par rapport à l'exercice précédent, découlant de modifications des coûts, des prix et des taux de change.

7. a) En ce qui concerne les dépenses propres à l'UPOV, l'augmentation de programme est très faible et tient essentiellement aux trois activités suivantes : i) l'UPOV aura chaque année un stand à EXPOFLORE (Salon international des nouvelles variétés végétales) au Salon international des inventions de Genève, ii) un nouveau comité dénommé "Comité d'experts pour la révision de la convention" sera créé et se réunira et iii) la traduction des documents en allemand ne sera plus effectuée par le personnel de l'UPOV et devra donc être confiée à des traducteurs extérieurs. La réduction des coûts résulte de l'effet conjugué i) de l'application des normes du CCQA/NU énoncées à l'annexe C et ii) de l'application, pour ce qui est des dépenses de personnel, de diminutions et d'augmentations statutaires et autres de coût ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 8.

b) En ce qui concerne les dépenses communes, leur montant pour l'exercice biennal 1988-1989 est le même que pour l'exercice 1986-1987. La réduction de programme traduit une diminution de la participation aux dépenses des services communs, imputable à la croissance des activités des Unions d'enregistrement administrées par l'OMPI. L'augmentation des coûts résulte de l'application des normes du CCQA/NU.

8. Dépenses par objets de dépenses

Ces dépenses sont passées en revue dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le tableau du chapitre I.

A. Dépenses de personnel

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 2.267 | 2.116 |
| Pourcentage de diminution pour l'exercice biennal | | -6,7% |

La diminution nette de 151.000 francs pour l'exercice biennal est imputable aux facteurs suivants :

i) des réductions statutaires de coût résultant des décisions prises en 1984, 1985 et 1986 par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'effet d'abaisser le barème de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les administrateurs (-23.000 francs) et de modifier les règles régissant l'application de l'élément relatif au coût de la vie (indemnité de poste) aux traitements des administrateurs (-82.000 francs); des augmentations statutaires de coût se rapportant à la prise en compte, pour les fonctionnaires des services généraux, des hausses prévues du coût de la vie (+29.000 francs) et à l'avancement dans le grade (augmentation annuelle de traitement) (+ 39.000 francs); et une réduction (-107.000 francs) du montant en francs suisses nécessaire à l'achat de dollars des Etats-Unis en vue du versement à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) des cotisations relatives aux fonctionnaires de la catégories des administrateurs.

ii) une réduction de 7.000 francs des charges sociales. Il est à noter que le crédit prévu pour les charges sociales et autres dépenses diverses de personnel représente, comme dans le budget précédent, 5% des dépenses standard de personnel pour l'exercice biennal, c'est-à-dire 101.000 francs. Il est

proposé, comme dans les budgets adoptés pour 1985 et pour 1986-1987, que toute partie de ce crédit qui ne serait pas dépensée pendant l'exercice biennal 1988-1989 soit utilisée pour la constitution d'une réserve spéciale pour couvrir les montants (notamment les primes de rapatriement, les congés annuels accumulés et les frais de déménagement) qui devraient être versés par l'UPOV en cas de départ de tel ou tel de ses fonctionnaires (voir le paragraphe 8.v) du document C/XVIII/4 et le paragraphe 12 du document C/XIX/4).

B. Voyages officiels

a) Missions

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|--|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 97 | 88 |
| Pourcentage de diminution pour l'exercice biennal | | -9,3% |

La diminution de 9.000 francs pour l'exercice biennal tient, d'une part, au crédit de 5.000 francs prévu pour les hausses de coût et, d'autre part, à la nécessité de réduire le budget de l'exercice biennal 1988-1989 de 14.000 francs, correspondant, dans le budget précédent, aux frais de mission extraordinaires encourus en 1986 au titre de la participation de fonctionnaires de l'UPOV aux cérémonies de célébration du 25e anniversaire, à Paris.

b) Voyages de tiers

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 10 | 11 |
| Pourcentage d'augmentation pour l'exercice biennal | | +10% |

L'augmentation de 1.000 francs pour l'exercice biennal résulte du crédit prévu pour les hausses de coût.

C. Services contractuels

a) Conférences

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 97 | 139 |
| Pourcentage d'augmentation pour l'exercice biennal | | +43,3% |

L'augmentation de 42.000 francs pour l'exercice biennal est imputable au crédit prévu pour couvrir les frais d'un Comité d'experts pour la révision de la convention (37.000 francs) et les hausses de coût (5.000 francs).

b) Impressions

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 85 | 90 |
| Pourcentage d'augmentation pour l'exercice biennal | | +5,9% |

L'augmentation de 5.000 francs pour l'exercice biennal tient au crédit prévu pour les hausses de coût.

c) Autres

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 23 | 85 |
| Pourcentage d'augmentation pour l'exercice biennal | | +269,6% |

L'augmentation de 62.000 francs pour l'exercice biennal tient à l'accroissement des crédits prévus pour la traduction de documents anglais et français en allemand (38.000 francs), aux frais de location d'un stand à EXPOFLORE au Salon international des inventions de Genève (19.000 francs) et à la hausse des coûts (5.000 francs).

D. Dépenses générales de fonctionnement

Cette rubrique ne comporte qu'une seule subdivision :

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|--|------------------|------------------|
| Location de locaux (en milliers de francs) | 88 | 87 |
| Pourcentage de diminution pour l'exercice biennal | | -1,1% |

La diminution de 1.000 francs pour l'exercice biennal tient à une réévaluation du loyer payable par l'UPOV pour les bureaux qu'elle occupe dans le bâtiment de l'OMPI.

E. Fournitures

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 6 | 6 |

F. Acquisition de mobilier et de matériel

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 11 | 11 |

G. Autres dépensesa) Imprévus

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 27 | 27 |

Comme les années précédentes, le montant de ce crédit est calculé sur la base de 1% des dépenses propres à l'UPOV.

b) Crédit pour la célébration du 25e anniversaire de la signature de la Convention de l'UPOV

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 15 | - |

Les dépenses de caractère extraordinaire encourues sous ce poste se rapportaient exclusivement à l'année 1986.

c) Dépenses communes

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| En milliers de francs | 1.026 | 1.026 |

9. Financement des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989

Il est proposé que le montant des dépenses pour l'exercice biennal 1988-1989 (3.686.000 francs) soit financé, à concurrence de 3.568.000 francs, par les contributions des Etats membres et, à concurrence de 118.000 francs, par les recettes provenant des publications et par des recettes diverses.

10. Comparaison des recettes (en milliers de francs)

| | <u>1986-1987</u> | <u>1988-1989</u> | <u>Variation en pourcentage</u> |
|--|------------------|------------------|---------------------------------|
| Contributions | 3.568 | 3.568 | 0% |
| Recettes provenant des publications et recettes diverses | 104 | 118 | +13,5% |
| Fonds de réserve | 80 | - | |
| Total | <u>3.752</u> | <u>3.686</u> | -1,8% |

11. Le montant de 3.568.000 francs indiqué au paragraphe précédent pour les contributions correspond à l'exercice biennal. Il est proposé que la moitié de ce montant, soit 1.784.000 francs, soit payable au mois de janvier de chaque année, en 1988 et en 1989. Sur la base du nombre actuel des membres de l'UPOV (17 Etats représentant au total 41 unités), le montant payable pour chaque unité de contribution serait de 43.512 francs par an. Etant donné qu'en 1987 l'unité de contribution s'élevait à 44.512 francs, la diminution

serait de 1.000 francs (-2,2%) pour 1988 et il n'y aurait bien entendu aucune modification en 1989 par rapport à 1988. (Une autre solution pourrait consister à fixer la valeur de l'unité de contribution pour 1988 au même montant que pour 1986, c'est-à-dire à 42.512 francs, et la valeur de l'unité de contribution pour 1989 au même montant que pour 1987, c'est-à-dire à 44.512 francs, ce qui se traduirait par un total de 1.743.000 francs pour 1988 et de 1.825.000 francs pour 1989, soit 3.568.000 francs pour l'exercice biennal 1988-1989.)

12. Le Conseil est invité à adopter le programme et le budget de l'Union pour l'exercice biennal 1988-1989 et à fixer le montant des contributions annuelles pour chacune des deux années.

CHAPITRE I - RECAPITULATION ET COMPARAISONS

(en milliers de francs)

| Chiffres réels 1984-1985 | Budget 1986-1987 | | Projet de budget pour 1988-1989 |
|-----------------------------|---------------------|---|---------------------------------------|
| | | RECETTES | |
| 3.248 | 3.568 | Contributions | 3.568 |
| | | Autres | |
| 19 | 27 | - Publications | 34 |
| 94 | 77 | - Recettes diverses | 84 |
| <u>3.361</u> | <u>3.672</u> | | <u>3.686</u> |
| ===== | ===== | | ===== |
| | | DEPENSES | |
| 2.044 | 2.267 | UV.10 <u>Dépenses de personnel:</u> | 2.116 |
| | | <u>Voyages officiels :</u> | |
| | | - <u>Missions [fonctionnaires]</u> | |
| | | UV.04 - Groupes de travail techniques | 22 |
| | | UV.09 - Relations avec les gouvernements et les organisations | 66 |
| 70 | 97 | - Total partiel | 88 |
| | | - <u>Voyages de tiers [non-fonctionnaires]</u> | |
| 13 | 10 | UV.01 - Conseil : orateurs du symposium | 11 |
| | | <u>Services contractuels:</u> | |
| | | - <u>Conférences</u> | |
| | | UV.01 - Conseil | 22 |
| | | UV.02 - Comité consultatif | 16 |
| | | UV.03 - Comité technique | 19 |
| | | UV.05 - Comité administratif et juridique | 38 |
| | | UV.06 - Comité d'experts pour la révision de la convention | 38 |
| | | UV.07 - Réunions avec des org. internationales | 6 |
| 93 | 97 | - Total partiel | 139 |
| 77 | 85 | UV.08 - Impressions: Information et documentation | 90 |
| | | - <u>Autres:</u> | |
| | | UV.08 - Information et documentation | 50 |
| | | UV.11 - Dépenses de soutien du programme | 35 |
| 10 | 23 | - Total partiel | 85 |
| 81 | 88 | UV.11 <u>Dépenses générales de fonctionnement :</u> location de locaux | 87 |
| 4 | 6 | UV.11 <u>Fournitures</u> | 6 |
| 20 | 11 | UV.11 <u>Acquisition de mobilier et de matériel</u> | 11 |
| 22 | 42 | UV.11 <u>Autres dépenses</u> | 27 |
| <u>2.434</u> | <u>2.726</u> | Total partiel : Dépenses propres à l'UPOV | <u>2.660</u> |
| 952 | 1.026 | *UV.12 <u>Dépenses communes</u> | 1.026 |
| <u>3.386</u> | <u>3.752</u> | Total des dépenses | <u>3.686</u> |
| ===== | ===== | | ===== |
| (25) | (80) | EXCEDENT (DEFICIT) - versé au (prélevé sur le) fonds de réserve | 0 |

* A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figure sous la rubrique "Autres - Recettes diverses" ci-dessus.

CHAPITRE II - PROGRAMME ET DEPENSES

(en milliers de francs)

UV.01 CONSEIL
[Ex UV.01]*

Le Conseil tiendra à Genève une réunion de trois jours en 1988 et une réunion de deux jours en 1989. Une journée de la réunion de 1988 sera consacrée à un symposium.

L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.

| | TOTAL | Personnel | Voyages | | Services contractuels | | | | Dép. de Fonctmt. | Fournitures | Mobilier et Matériel | Locaux | Bourses | Autres dépenses |
|-------|-------|-----------|----------|-------------|-----------------------|----------|----------|--------|------------------|-------------|----------------------|--------|---------|-----------------|
| | | | Missions | V. de Tiers | Conférences | Consult. | Impress. | Autres | | | | | | |
| UV.01 | 33 | | | 11 | 22 | | | | | | | | | |

UV.02 COMITE CONSULTATIF
[Ex UV.02]

En 1988 et en 1989, le Comité consultatif tiendra chaque année deux réunions d'une journée à Genève. Toutes ses réunions seront associées à d'autres réunions de l'UPOV.

L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.

| | TOTAL | Personnel | Voyages | | Services contractuels | | | | Dép. de Fonctmt. | Fournitures | Mobilier et Matériel | Locaux | Bourses | Autres dépenses |
|-------|-------|-----------|----------|-------------|-----------------------|----------|----------|--------|------------------|-------------|----------------------|--------|---------|-----------------|
| | | | Missions | V. de Tiers | Conférences | Consult. | Impress. | Autres | | | | | | |
| UV.02 | 16 | | | | 16 | | | | | | | | | |

UV.03 COMITE TECHNIQUE
[Ex UV.03]

Le Comité technique tiendra une réunion d'une durée de deux jours à Genève en 1988 ainsi qu'en 1989, afin d'adopter des méthodes, des procédures et des normes uniformes pour l'examen des variétés, de superviser, sous l'autorité du Conseil, les travaux des groupes de travail techniques et d'approuver les principes directeurs d'examen élaborés par ces derniers, et afin de donner des avis au Conseil sur toutes les questions d'ordre technique qui se posent au sein de l'UPOV.

* L'indication "Ex" renvoie aux postes correspondants du projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1986-1987 (C/XIX/4, chapitre II).

UV.06 ...COMITE D'EXPERTS POUR LA REVISION DE LA CONVENTION

En 1988-1989, le Comité se réunira pour une durée totale de huit jours afin de préparer une éventuelle révision de la convention.

L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.

| | TOTAL | Personnel | Voyages | | Services contractuels | | | | Dép. de Fonctmt. | Fournitures | Mobilier et Matériel | Locaux | Bourses | Autres dépenses |
|-------|-------|-----------|----------|-------------|-----------------------|----------|----------|--------|------------------|-------------|----------------------|--------|---------|-----------------|
| | | | Missions | V. de Tiers | Conférences | Consult. | Impress. | Autres | | | | | | |
| UV.06 | 38 | | | | 38 | | | | | | | | | |

UV.07 REUNION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

[Ex. UV.06]

Une réunion de l'UPOV avec les organisations internationales aura lieu, en 1989, sur des questions d'intérêt commun. Cette réunion, qui suivra ou précèdera immédiatement une session d'un autre organe de l'UPOV, durera un jour et l'interprétation simultanée y sera assurée en trois langues.

| | TOTAL | Personnel | Voyages | | Services contractuels | | | | Dép. de Fonctmt. | Fournitures | Mobilier et Matériel | Locaux | Bourses | Autres dépenses |
|-------|-------|-----------|----------|-------------|-----------------------|----------|----------|--------|------------------|-------------|----------------------|--------|---------|-----------------|
| | | | Missions | V. de Tiers | Conférences | Consult. | Impress. | Autres | | | | | | |
| UV.07 | 6 | | | | 6 | | | | | | | | | |

UV.08 INFORMATION ET DOCUMENTATION

[Ex. UV.07]

Le Bureau de l'Union :

- i) continuera de publier "Plant Variety Protection", bulletin officiel et d'information de l'UPOV;
- ii) continuera de réunir des textes de loi des Etats membres et des Etats non membres ainsi que des traités et des renseignements sur l'application pratique du système de protection des obtentions végétales dans les divers pays; continuera de mettre à jour la collection "Plant Variety Protection Laws and Treaties";
- iii) publiera la brochure contenant le texte de la Convention de l'UPOV dans une nouvelle langue; le cas échéant, fera réimprimer les brochures qui existent déjà en d'autres langues;
- iv) publiera, selon les besoins, de nouvelles éditions de la brochure "Informations générales" de l'UPOV en quatre langues;
- v) continuera de faire imprimer ou réimprimer des dépliants contenant des informations succinctes sur l'UPOV en quatre langues;
- vi) continuera de mettre à jour la "Collection des textes de la Convention de l'UPOV et d'autres documents importants établis par l'UPOV".

UV.10 DEPENSES DE PERSONNEL
[Ex. UV.10]

Le Bureau de l'Union comprendra, comme l'année précédente, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, trois agents de la catégorie des administrateurs et quatre de la catégorie des services généraux.

| | TOTAL | Personnel | Voyages | | Services contractuels | | | | Dép. de Fonctmt. | Fournitures | Mobilier et Matériel | Locaux | Bourses | Autres dépenses |
|-------|-------|-----------|----------|-------------|-----------------------|----------|----------|--------|------------------|-------------|----------------------|--------|---------|-----------------|
| | | | Missions | V. de Tiers | Conférences | Consult. | Impress. | Autres | | | | | | |
| UV.10 | 2116 | 2116 | | | | | | | | | | | | |

UV.11 AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE SOUTIEN DU PROGRAMME
[Ex. UV.11]

Services contractuels - Autres

Entretien du matériel de traitement de textes réservé exclusivement au Bureau de l'Union et frais de location d'un stand à EXPOFLORE, au Salon international des inventions de Genève.
[35.000]

Dépenses générales de fonctionnement (location de locaux) :

Le Bureau de l'Union continuera d'occuper des locaux dans le bâtiment de l'OMPI.
[87.000]

Fournitures :

Papeterie et fournitures de bureau, abonnements à des périodiques, achats de documentation technique, etc., à l'usage exclusif du Bureau de l'Union.
[6.000]

Acquisition de mobilier et de matériel :

Coût du mobilier et du matériel de bureau acheté ou loué pour l'usage exclusif du Bureau de l'Union.
[11.000]

Autres dépenses

Comme les années précédentes, une somme correspondant à environ 1% du total des dépenses propres à l'UPOV est inscrite au budget pour les dépenses qui ne sont pas expressément prévues dans le présent chapitre et pour des dépenses imprévues.
[27.000]

| | TOTAL | Personnel | Voyages | | Services contractuels | | | | Dép. de Fonctmt. | Fournitures | Mobilier et Matériel | Locaux | Bourses | Autres dépenses |
|-------|-------|-----------|----------|-------------|-----------------------|----------|----------|--------|------------------|-------------|----------------------|--------|---------|-----------------|
| | | | Missions | V. de Tiers | Conférences | Consult. | Impress. | Autres | | | | | | |
| UV.11 | 166 | | | | | | | 35 | 87 | 6 | 11 | | | 27 |

UV.12 DEPENSES COMMUNES
[Ex. UV.12]

La quote-part de l'UPOV dans les dépenses communes est calculée, lorsqu'il existe des statistiques, en fonction des services effectivement rendus par l'OMPI; lorsque ce n'est pas possible, elle est calculée d'après une estimation de la valeur de ces services. Il y a lieu de se reporter au document de l'OMPI AB/XVIII/2, dont l'annexe D, en particulier, donne pour chaque rubrique du programme de l'OMPI la quote-part qui peut être attribuée à l'UPOV. La répartition sommaire de ces dépenses s'établit comme suit :

| Chiffres réels 1984-1985 | Budget 1986-1987 | | Budget 1988-1989 |
|-----------------------------|-----------------------|---|-----------------------|
| 674 | 775 | Traitements et dépenses communes de personnel | 748 |
| 12 | 13 | Traitement des données | 12 |
| 4 | 5 | Impressions diverses | 5 |
| 100 | 95 | Entretien des locaux | 101 |
| 90 | 61 | Matériel et fournitures | 42 |
| 68 | 67 | Communications | 108 |
| 3 | 10 | Autres dépenses | 10 |
| <u>951</u> === | <u>1.026</u> ===== | | <u>1.026</u> ===== |

Il est à noter que la quote-part de l'UPOV dans les "recettes communes" de l'OMPI figure sous la rubrique "Autres - Recettes diverses" du budget de l'UPOV.

| UV.12 | TOTAL | Personnel | Voyages | | Services contractuels | | | Dép. de Fonctmt. | Fournitures | Mobilier et Matériel | Locaux | Bourses | Autres dépenses |
|-------|-------|-----------|----------|-------------|-----------------------|----------|----------|------------------|-------------|----------------------|--------|---------|-----------------|
| | | | Missions | V. de Tiers | Conférences | Consult. | Impress. | | | | | | |
| | 1026 | | | | | | | | | | | | 1026 |

[L'annexe A suit]

ANNEXE A

DEFINITION DES RUBRIQUES BUDGETAIRES

RECETTES PAR PROVENANCE

"Contributions ordinaires"

Contributions des Etats membres selon l'article 26 de la Convention de l'UPOV.

"Publications"

Montant des abonnements aux périodiques publiés par le Bureau de l'Union; recettes provenant de la vente des publications du Bureau de l'Union.

"Recettes diverses"

Toutes autres recettes non répertoriées plus haut; ajustements comptables (crédits) relatifs aux exercices précédents; gains de change; part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI.

OBJETS DE DEPENSES

"Dépenses de personnel"

Ensemble des éléments se rapportant à la feuille mensuelle de traitement du personnel, notamment : traitements, indemnités de poste, de non-résident, d'affectation et de représentation, allocation-logement; allocations familiales; primes pour connaissances linguistiques; ajustements dus aux fluctuations monétaires; cotisation d'employeur à la Caisse de retraite; participation au régime d'assurance maladie; ainsi que des dépenses de personnel ne se rapportant pas à la feuille mensuelle de traitement, notamment : allocations pour frais d'études; frais de déménagement, de voyage d'enfants pour leurs études, de voyage de congé dans les foyers et d'installation à Genève; primes de l'assurance accidents professionnels; frais de recrutement; frais d'examen médicaux; engagements de courte durée; heures supplémentaires; frais de cessation de services et primes de rapatriement; formation du personnel.

"Voyages officiels"

Missions : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des fonctionnaires du Bureau de l'Union en mission officielle.

Voyages de tiers : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des personnes autres que les fonctionnaires du Bureau de l'Union (à l'exception des stagiaires - dont les frais de voyage et les indemnités journalières sont inclus dans la rubrique "Bourses" - et non compris les frais de voyage des consultants, interprètes, etc. - voir plus loin).

Annexe A

"Services contractuels"

Conférences : frais de voyage, honoraires et indemnités journalières de subsistance des interprètes et des traducteurs; location de salles, de bureaux et de matériel d'interprétation simultanée; frais d'engagement de personnel auxiliaire (téléphonistes, secrétaires, huissiers et autres); rafraîchissements et réceptions.

Consultants : toutes dépenses liées à l'emploi de consultants, notamment : honoraires, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance; honoraires versés aux conférenciers.

Impressions : impression et reliure effectuées à l'extérieur, notamment :
i) revues : papier et impression; ii) autres impressions : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers.

Autres : tous les autres services contractuels, notamment : honoraires des auteurs et des traducteurs d'articles paraissant dans les publications de l'UPOV; honoraires des traducteurs de documents; location de temps-machine et honoraires pour l'établissement des programmes d'ordinateur.

"Dépenses générales de fonctionnement"

Location de locaux : loyer des locaux utilisés exclusivement par le Bureau de l'Union. (Ce poste ne comprend pas la contribution de l'UPOV aux dépenses communes de l'OMPI relatives aux locaux occupés par les services communs).

Entretien des locaux : nettoyage; réparations; assurance immobilière; entretien du parc; contrôle des installations; chauffage; éclairage; eau.

Location et entretien de matériel et de mobilier : location et entretien de tout le matériel et le mobilier, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de reproduction; matériel de traitement de textes et de données; matériel de transport, y compris carburant et lubrifiants.

Communications : frais de téléphone, télégraphe, télex, télécopie et courrier, y compris frais de port et transport de documents.

Autres : toutes dépenses générales de fonctionnement non répertoriées plus haut, notamment : frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts relatifs aux bâtiments); pertes de change; honoraires des vérificateurs des comptes et dépenses connexes.

"Fournitures"

Toutes fournitures, notamment : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données (bandes magnétiques, etc.).

Annexe A

"Acquisition de mobilier et de matériel"

Achats de mobilier et de matériel, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de traitement de textes et de données; matériel utilisé pour les conférences; matériel de reproduction des documents; matériel de transport.

"Acquisition et amélioration des locaux"

Nouveaux bâtiments : dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de bâtiments mais non couvertes par les prêts fonciers, et comprenant notamment l'agrandissement des locaux existants et l'achat de terrain.

Amélioration des locaux : dépenses liées à la modification, à l'amélioration ou au gros entretien des bâtiments existants et non couvertes par les prêts fonciers.

"Bourses"

Comprend notamment : les frais de voyage, indemnités journalières de subsistance et autres dépenses relatives aux stagiaires.

"Autres dépenses"

Dépenses non répertoriées expressément plus haut, dépenses imprévues et ajustements comptables (débits) se rapportant à des exercices antérieurs; rémunération des services rendus par l'OMPI à l'UPOV.

[L'annexe B suit]

ANNEXE B

CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES

(en francs suisses)

| Chiffres réels 1986 | Chiffres réels 1987 | Etats membres | Nombre d'unités | Projet de budget biennal 1988-1989 | |
|------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------------------|------------------|
| | | | | contributions dues en janvier 1988 | janvier 1989 |
| 42.512 | 44.512 | Afrique du Sud | 1,0 | 43.512 | 43.512 |
| 212.560 | 222.560 | Allemagne (Rép. féd. d') | 5,0 | 217.560 | 217.560 |
| 63.768 | 66.768 | Belgique | 1,5 | 65.270 | 65.270 |
| 63.768 | 66.768 | Danemark | 1,5 | 65.270 | 65.270 |
| 42.512 | 44.512 | Espagne | 1,0 | 43.512 | 43.512 |
| 212.560 | 222.560 | Etats-Unis d'Amérique | 5,0 | 217.560 | 217.560 |
| 212.560 | 222.560 | France | 5,0 | 217.560 | 217.560 |
| 21.256 | 22.256 | Hongrie | 0,5 | 21.756 | 21.756 |
| 42.512 | 44.512 | Irlande | 1,0 | 43.512 | 43.512 |
| 21.256 | 22.256 | Israël | 0,5 | 21.756 | 21.756 |
| 85.024 | 89.024 | Italie | 2,0 | 87.024 | 87.024 |
| 212.560 | 222.560 | Japon | 5,0 | 217.560 | 217.560 |
| 42.512 | 44.512 | Nouvelle-Zélande | 1,0 | 43.512 | 43.512 |
| 127.536 | 133.536 | Pays-Bas | 3,0 | 130.536 | 130.536 |
| 212.560 | 222.560 | Royaume-Uni | 5,0 | 217.560 | 217.560 |
| 63.768 | 66.768 | Suède | 1,5 | 65.270 | 65.270 |
| 63.768 | 66.768 | Suisse | 1,5 | 65.270 | 65.270 |
| <u>1.743.000</u> | <u>1.825.000</u> | | <u>41,0</u> | <u>1.784.000</u> | <u>1.784.000</u> |

[L'annexe C suit]

ANNEXE C

AUGMENTATION DES COUTS PREVUE PAR LES ORGANISATIONS DU SYSTEME
DES NATIONS UNIES A GENEVE

Les taux d'augmentation des coûts prévus par les organisations du système des Nations Unies à Genève pour les années 1988 et 1989 sont récapitulés dans un document du Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) (CCQA/FB) du Comité administratif de coordination (CAC) du système des Nations Unies (document ACC/1986/FB/R.37 du 28 août 1986). Ce document donne des estimations des augmentations de coûts que l'on peut escompter en Suisse pour 1988 et 1989, compte tenu des statistiques officielles disponibles, des déclarations des autorités compétentes, des points de vue d'économistes réputés et de renseignements recueillis auprès d'associations professionnelles et d'autres sources appropriées. Ces estimations sont les suivantes (voir le paragraphe 5 de l'annexe I du document précité) :

i) dépenses de personnel à Genève relatives aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur (ci-après dénommés "administrateurs") : un taux d'inflation annuel de l'ordre de 2% en 1988 et en 1989 aurait normalement pu être retenu dans les budgets pour les augmentations liées au coût de la vie qui sont opérées dans le cadre de l'indemnité de poste des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur à Genève. Toutefois, il y a lieu de se souvenir que l'indemnité de poste due à New York a été gelée jusqu'à ce que la marge entre la rémunération "Nations Unies" et la rémunération correspondante de la fonction publique de référence aura diminué suffisamment pour se situer dans une fourchette considérée comme souhaitable par l'Assemblée générale des Nations Unies. Etant donné que New York sert de base au système, le gel s'applique aussi aux augmentations liées au coût de la vie dans d'autres lieux d'affectation, y compris Genève. Certains participants ont estimé que divers facteurs ayant une incidence sur le calcul de la marge auront suffisamment évolué d'ici le début de l'année 1989 pour qu'une augmentation de l'indemnité de poste soit à prévoir cette année-là à Genève;

ii) dépenses de personnel à Genève relatives à la catégorie des services généraux : compte tenu du taux d'inflation actuel qui s'établit aux environs de 2% par an, des ajustements intérimaires de 2% viendront normalement à échéance le 1er avril 1987, 1988 et 1989;

iii) voyages aériens : une augmentation moyenne des tarifs de l'IATA de 5% par an en dollars peut être prévue pour 1988 et pour 1989. Cependant, étant donné que les organisations tirent profit de tous les nouveaux arrangements disponibles et acceptables qui permettent de bénéficier de tarifs réduits, il semble possible de limiter les augmentations budgétaires à 3% pour chacune de ces années;

iv) travaux contractuels d'impression et de reliure et fournitures d'impression : pour le papier acheté en Suisse, les renseignements disponibles donnent à penser qu'il convient de prévoir des hausses de 4% par an en 1988 et en 1989. Pour l'impression et la reliure en Suisse, on peut prévoir des hausses du même ordre de grandeur;

Annexe C

v) télécommunications (frais de télégrammes et de télex, services téléphoniques, services de courrier et affranchissements) : il convient de prévoir des augmentations de 2% par an en 1988 et en 1989. Toutefois, pour les télécommunications impliquant un transport par avion, telles que les services de courrier, une augmentation de 5% par an serait plus indiquée;

vi) autres types de services contractuels (y compris entretien des locaux et du matériel) : étant donné l'incidence des hausses des salaires réels et du coût des matières premières, on a constaté que ces dépenses augmentent un peu plus vite que les prix à la consommation en général. Un chiffre de 3% par an a été considéré comme une hypothèse appropriée;

vii) mazout : étant donné les fluctuations actuelles, il a été recommandé que les organisations tiennent compte du niveau des prix qui sera en vigueur au moment où elles devront arrêter leurs propositions budgétaires;

viii) autres services (électricité, gaz de chauffage et eau) : le coût de l'eau et celui de l'électricité ne devraient pas changer en 1988, mais le premier pourrait augmenter de 10% et le second de 5% en 1989;

ix) matériel et autres fournitures : il faut aussi tabler sur une augmentation de 2% par an pour cette rubrique, ce qui correspond au taux d'inflation actuel.

[Fin du document]